



VSM 21710

Fiche de Sécurité

1. Identification de la substance/préparation et de la Société

1.1 Identification de la substance/préparation

Dénomination VSM21710
Dénomination supplémentaire VERNIS ACRYL PU MAT 10

Raison Sociale AKZO NOBEL WOOD COATINGS S.R.L.
Adresse Via Spangaro n° 1
Localité et Etat 30030 PESEGGIA (VE)
ITALY
tel. 041-5898111
fax 041-5898144

2. Composition/Informations sur les composants

Dénomination	Concentr.(C)	Classification
N° Cas 77-58-7	0,14 <= C < 0,2	Xn R46/22 Xi R36/38 N R50/53
XYLENE N° Cas 1330-20-7 N° CE 215-535-7 N° Index 601-022-00-9	21,8 <= C < 23,3	R10 Xn R20/21 Xi R38
ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE N° Cas 108-65-6 N° CE 203-603-9 N° Index 607-195-00-7	1,9 <= C < 2,5	R10 Xi R36
TOLUENE N° Cas 108-88-3 N° CE 203-625-9 N° Index 601-021-00-3	3,6 <= C < 4,1	F R11 Xn R20
ETHYLBENZENE N° Cas 100-41-4 N° CE 202-849-4 N° Index 601-023-00-4	4,1 <= C < 4,6	F R11 Xn R20
BUTANONE N° Cas 78-93-3 N° CE 201-159-0 N° Index 606-002-00-3	5,6 <= C < 6,7	R66 R67 F R11 Xi R36 R10 R66 R67
ACETATE DE N-BUTYLE N° Cas 123-86-4 N° CE 204-658-1 N° Index 607-025-00-1	32 <= C < 34,6	R66 R67

Le texte complet des phrases -R- est spécifié dans la section 16

3. Identification des dangers.

3.1 Classification de la substance ou de la préparation.

Cette préparation est classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes. Cette préparation nécessite donc d'une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions de la directive 91/155/CE et modifications suivantes. Toutes informations additionnelles concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont contenues dans les sections 11 et 12 de cette fiche.

Symboles de danger:F-Xn

Phrases R:

11-20/21-38-66

3.2 Identification des dangers.

Ce produit peut s'inflammer après un contact bref avec une source d'ignition et il peut continuer à brûler après avoir été éloigné de cette source.

NOCIF PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.

IRRITANT POUR LA PEAU.

L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.

4. Premiers secours

Yeux: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15'. Consulter immédiatement un médecin. Peau: Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés.

Si l'irritation persiste, consulter le médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.

Ingestion: appeler immédiatement le médecin.

Provoquer le vomissements seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Les récipients fermés, exposés à la chaleur d'un incendie peuvent générer des surpressions et exploser. Pour des informations relatives aux risques pour l'environnement, la santé, la protection des voies respiratoires, la ventilation, les moyens individuels de protection, se reporter aux autres paragraphes de cette fiche.

Moyens d'extinction: CO2, mousse, mousse AFFF, poudre chimique pour liquides inflammables. L'eau n'est pas efficace pour teindre l'incendie; toutefois il faudrait l'utiliser pour refroidir les récipients exposés aux flammes et prévenir les explosions.

Pour les pertes et les déversements qui ne se sont pas incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et protéger les personnes chargées de bloquer la perte.

Equipements: porter un équipement complet de casque avec visière et protection du col, respirateur automatique à pression ou sur demande, veste et pantalons ignifuges, avec bandes de renfort autour des bras, des jambes et de la taille.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Éliminer toutes les sources d'allumage. Recouvrir avec du matériau absorbant inerte. Ramasser le matériau versé en utilisant des appareils antiéclatement. Utiliser de l'eau seulement pour enlever les résidus de façon à éviter le danger que le produit se déverse dans les égouts.

Ne pas faire sécher le produit. Avant le lavage, laisser tremper dans l'eau es vêtements contaminés. Pour le choix des mesures de sécurité et des moyens de protection, consulter les autres sections de la fiche.

Dispersion dans l'eau: éliminer le liquide de la surface en utilisant une pompe antidéflagrante ou à main ou bien du matériau absorbant approprié. Il est possible d'envoyer par le fond le produit et/ou de le disperser avec des substances indiquées si cela est autorisé par la loi en plein mer.

7. Manipulation et stockage

Conserver dans un endroit frais et bien aéré; maintenir fermé le récipient lorsque l'on utilise pas le produit, ne pas fumer durant la manipulation; conserve loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'allumage; ne pas vaporiser à proximité de flammes ou de matériaux incandescents.

Pour des informations sur les risques à l'environnement et à la santé, la protection des voies respiratoires, la ventilation et les moyens individuels de protection, se reporter aux autres paragraphes de cette fiche.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

DIBUTYLSTAGNO DILAURATO - TLV TWA	0,1	mg/m3	ACGIH	COME SN
XYLENE - TLV TWA	434	mg/m3	ACGIH	
- TLV STEL	651	mg/m3	ACGIH	
ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE - TLV TWA	270	mg/m3	MAK	
TOLUENE - TLV TWA	188	mg/m3	ACGIH	
ETHYLBENZENE - TLV TWA	434	mg/m3	ACGIH	
- TLV STEL	543	mg/m3	ACGIH	
BUTANONE - TLV TWA	590	mg/m3	ACGIH	
- TLV STEL	885	mg/m3	ACGIH	
ACETATE DE N-BUTYLE - TLV TWA	713	mg/m3	ACGIH	
- TLV STEL	950	mg/m3	ACGIH	

Pour contenir l'exposition, utiliser moyens individuels de protection appropriés au travail spécifique comme, par exemple, masque adapté à la nature du produit, lunettes, gants et tenue de travail. Ne pas de mangier ni boir et fumer pendant l'emploi; se bien laver le mains avec eau et savon avants les repas et à la fin du travail.

9. Propriétés physique et chimiques

Couleur	BLANCHATRE- JAUNATRE (TRANSP.)
Etat Physique	Liquide N'EST PAS SOLUBLE DANS L'EAU - SOLUBLE DANS DU SOLVENT
Solubilité	035 a 20° C din 004
Viscosité	P.D.
Densité de la vapeur	P.D.
Vitesse d'évaporation	P.D.
Propriétés comburantes	P.D.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	P.D.
pH	P.D.
Point d'ébullition	> 36°C
Point d'inflammabilité	-4°C
Propriétés explosives	P.D.
Pression de la vapeur	P.D.
Poids spécifique	0,940Kg/l

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable aux normales conditions d'utilisation et de stockage. Par effet de la chaleur ou en cas d'incendie des oxydes de carbone et des vapeurs peuvent se libérer: ceuxci peuvent être nocifs pour la santé. les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Le xylène présent est stable mais il peut donner lieu à des réactions violentes s'il est mis en contact avec des oxydants forts tels que l'acide nitrique, l'acide sulfurique, les perchlorates. Il est biodégradable dans l'eau et se décompose à la lumière (photodégradable).

1-méthoxy2-propylacétate: c'est un produit stable, mais au contact de l'air il peut donner lieu à une lente production de peroxydes qui explosent à cause de l'augmentation de la température. Il peut réagir avec violence avec des oxydants, avec des acides forts et avec les métaux alcalins. Pour son stockage, éviter le cuivre, l'aluminium et leurs alliages. Conserver dans une atmosphère inerte et à l'abri de l'humidité étant donné qu'il hydrolyse facilement.

Le toluène est biodégradable dans l'eau et il se dégrade à la lumière solaire. Il réagit avec l'acide sulfurique et dégage de la chaleur.

Ethylbenzène: il réagit violemment avec des oxydants forts et attaque de différents types de matières plastiques. Il est rapidement biodégradable dans l'eau.

La méthyléthylcétone réagit avec les métaux légers, comme l'aluminium, et avec les oxydants forts; elle attaque de différents types de matières plastiques.

L'acétate de nbutyle se décompose facilement avec l'eau, surtout à la chaleur.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus: ce produit est nuisible s'il est inhalé ou absorbé par la peau et peut causer irritation aux muqueuses, aux voies respiratoires supérieures et aux yeux. Les symptômes d'exposition comprennent brûlure et irritation des yeux, de la bouche, du nez, de la gorge, toux, difficultés de respiration, vertiges, céphalée, nausée, vomissement. Dans les cas les plus graves, l'inhalation du produit peut provoquer inflammation et oedème du larynx et des bronches, pneumonie chimique et oedème pulmonaire. Ce produit peut provoquer irritation de la zone de contact qui en général s'accompagne d'une augmentation de la température de la peau, enflure, démangeaison. L'ingestion d'une moindre quantité de produit peut provoquer des troubles à la santé (douleurs à l'abdomen, nausée, vomissement, diarrhée, etc)

Par exposition répétée ce produit peut avoir un effet dégraissant sur la peau qui se manifeste par sécheresse et gerçure.

Xylènes: action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies). Action irritante sur la peau, les conjonctives, la cornée et l'appareil respiratoire.

N-butyle acétate: les vapeurs sont particulièrement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires et à concentration forte ce sont également des narcotiques. Le contact fréquent avec la peau peut donner lieu à des dermatites (INRS, n 31, 1987).

12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités

13. Considérations relatives à l'élimination



VSM 21710

Examiner la possibilité de brûler le produit dans un four d'incinération ad hoc. En cas de produit acide ou basique, il faut toujours procéder à la neutralisation avant toute autre forme de traitement, y compris le traitement biologique s'il est réalisable.

S'il s'agit de déchets solides il est possible de le détruire en décharge. Ne jamais verser dans les égouts ou dans des eaux de surface ou souterraines.

14. Informations relatives au transport

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables. Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Transport routier et par chemin de fer:

ADR:3,II UN:1263

Etiquette:3

Nr. Kemler:33

Proper Shipping Name:Pittura o materie simili alle pitture

Special Provision:640D

Transport par mer (marittime)

Classe IMO:3

UN:1263

Paching Group:II

EMS:3-05

Proper Shipping Name:Paint or paint related material

Transport par avion:

IATA:3

UN:1263

Paching Group:II

Label:3

Cargo:

Mode d'emballage:307 Quantité maximale: 60 L

Pass.:

Mode d'emballage:305 Quantité maximale: 5 L

Instructions particulières:A72

15. Informations réglementaires

Symb.de danger pour la santé



Xn NOCIF

Symb.de danger prop.physiques



F FACILEMENT INFLAMMABLE

- R11 FACILEMENT INFLAMMABLE.

- R20/21 NOCIF PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.

- R38 IRRITANT POUR LA PEAU.

- R66 L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES

DE LA PEAU.

- S 9 CONSERVER LE RÉCIPIENT DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.

- S13 CONSERVER À L'ÉCART DES ALIMENTS ET BOISSONS, Y COMPRIS CEUX POUR

ANIMAUX.

- S16 CONSERVER À L'ÉCART DE TOUTE FLAMME OU SOURCE D'ÉTINCELLES - NE

PAS FUMER.

- S33 ÉVITER L'ACCUMULATION DE CHARGES ÉLECTROSTATIQUES.

- S36 PORTER UN VÊTEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ.

Contenu:

XYLENE

Etiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique dangereux pour la santé doivent être soumis à surveillance sanitaire selon les dispositions de la directive 98/24/CE.

16. Autres informations

Texte des phrases R citées dans la section 2 de la fiche.

- R10 INFLAMMABLE.

- R11 FACILEMENT INFLAMMABLE.

- R20 NOCIF PAR INHALATION.

- R20/21 NOCIF PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.

- R36 IRRITANT POUR LES YEUX.

- R36/38 IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.

- R38 IRRITANT POUR LA PEAU.

- R48/22 NOCIF: RISQUE D'EFFETS GRAVES POUR LA SANTÉ EN CAS D'EXPOSITION

PROLONGÉE PAR INGESTION.

- R50/53 TRÈS TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES

EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.

- R66 L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES

DE LA PEAU.

- R67 L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES.

BIBLIOGRAPHIE

GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes

2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXVIII adaptation technique).

3. Directive 91/155/CEE et modifications suivantes.

4. The Merck Index. Ed. 10

5. Handling Chemical Safety

6. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

7. INRS - Fiche Toxicologique

8. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

9. N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01